



TÉLÉPILOTE DRONE OPÉRATEUR DE PRISE DE VUE CATÉGORIE OUVERTE A1/A2/A3 PRATIQUE

Tarif : 890 € TTC

OBJECTIFS

- Acquérir et maîtriser les connaissances, réglementaires et pratiques afin de réaliser des prestations commerciales de prises de vues à l'aide de drone civil en Catégorie ouverte A1/A2/A3
- Obtenir l'attestation de formation pratique ouverte A2.

A l'issue de la formation le stagiaire saura :

- Utiliser la plateforme Alpha Tango pour déclarer et gérer son activité.
- Identifier les différents espace aériens
- Préparer ses prestations en utilisant les différentes plateformes de planification.
- Analyser et intégrer l'ensemble des contraintes réglementaires.
- Maîtriser le vol en vue en situation normale et en situations dégradées.
- Maîtriser les trajectoires du drone pour la réalisation de plans simples et de plans complexes.
- Maîtriser les mouvements de caméra pour des prises de vues photos et vidéos de qualité professionnelle.



PUBLIC

- Toute personne dont la fonction ou le métier est concerné par l'utilisation de drones télépilotes pour la réalisation de prises de vues aériennes : professionnels de l'audiovisuel, des médias, de la communication. Personnel du secteur du bâtiment, de la construction, de l'inspection technique et de la surveillance.
- Toute personne en reconversion professionnelle souhaitant acquérir une nouvelle compétence.
- **Pré-requis :** Avoir réussi l'examen théorique du BAPD.



DURÉE

2 jours (14 heures)
Horaires: 9h00-12h00 / 13h00-17H00



Lieu

Aéroport Grand Calais
Av Henry Sainsard 62730 Marck



Délai d'accès : 2 à 3 semaines

MODALITÉS : Inscription après entretien de positionnement



Accessibilité personnes en situation de handicap: prendre contact avec le référent handicap.



MOYENS

- Salle de formation
- Vaste zone de vol sécurisée
- Drones quadricoptères d'entraînement
- Drones professionnels homologués
- Matériel de prise de vue
- Plateforme de e-learning

ENCADREMENT

- Télépilote drone professionnel
- Titulaire l'attestation d'aptitude aux fonctions de télépilote
- Titulaire du brevet théorique d'instructeur de pilote d'ULM

SUIVI ET EVALUATION

- Résolution de cas pratiques
- Mises en situations professionnelles
- Questions orales et écrites



Attestations :

Attestation de fin de formation
Attestation de suivie de formation pratique A2

A la suite de la formation le stagiaire peut poursuivre son apprentissage dans d'autres domaines d'applications : Thermographie par drone, relevés topographiques et photogrammétrie...

PROGRAMME

JOUR 1

Réglementation catégorie Ouverte

Utilisation de l'espace aérien • les différentes classes de drone • Utilisation de la plateforme Alpha Tango • les obligations administratives, déclaration exploitant, enregistrement des UAS • Règles d'insertion des drones dans l'espace aérien • Vols à proximité des infrastructures aéronautiques • Sanctions • Assurance

Préparation des prestations

Les plateformes d'aide à la planification
Préparation machine et capteurs
Paramétrage du drone
Paramétrage photo et video
Vols en vue trajectoires simples
Vols en vue trajectoires complexes
Réalisation de prises de vues
Mises en situations professionnelles

JOUR 2

Cas pratiques, mises en situations
Réalisation de prises de vues
Les modes automatiques
Vols en vue en modes dégradés
Gestion des pannes et incidents